



## AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Deux demandes de certificat d'autorisation de démolition des bâtiments mentionnés ci-dessous ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **2745, avenue Bourbonnière**
- **2753-2757, avenue Bourbonnière**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à l'octroi des certificats demandés doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, avant le **26 septembre 2014 à 16 h 30**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le **7 octobre 2014 à 8 h 30**.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2014**

---

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**